



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est-mer du Nord**

Service du contrôle des activités maritimes

Le Havre, le 16 novembre 2021

**DÉCISION n° 1668 / 2021**

**Portant ouverture d'un concours pour le recrutement de trois pilotes  
à la station de pilotage de Dunkerque**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord,**

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 relatif aux conditions d'aptitude médicale aux fonctions de pilote et de capitaine pilote, de pilote hauturier et de patron pilote ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 255 / 2020 modifié du 17 décembre 2020 portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la Mer Manche Est - Mer du Nord ;
- VU** la décision n° 1159 /2021 du 21 juillet 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la demande du président du syndicat des pilotes de la station de Dunkerque en date du 05 juillet 2021 ;
- VU** l'avis favorable du président du directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque en date du 19 juillet 2021 ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70 – mèl : [dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

## DÉCIDE :

### **Article 1 :**

Un concours pour le recrutement de trois pilotes maritimes au sein de la station de pilotage de Dunkerque est ouvert en février 2022.

### **Article 2 :**

Le concours débutera le lundi 28 février 2022.

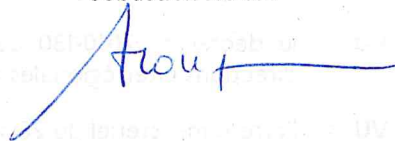
### **Article 3 :**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional de la mer  
Manche Est-mer du Nord

Sébastien ROUX



### **Copies :**

Station de pilotage de Dunkerque  
Grand Port Maritime de Dunkerque  
Préfecture de région / SGAR Hauts-de-France  
DDTM 59 / DML  
DGITM/DST/PTF2  
Dossier SCAM